

VENT d'OUEST

Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local du 29 juin 2023



Compte Rendu des Débats

Cette 2^{ème} réunion de la Formation Spécialisée (FS) du CSAL a eu lieu en présentiel à Rennes de 10h30 à 13h00.

Juste avant la FS, un CSAL a eu lieu à 9h30 consacré à la désignation des représentants des personnels aux Conseils Médicaux. Parmi les 15 agents de la Dircofi élus pour 4 ans, la CGT a présenté 4 candidats issus des 3 régions dont 2 non-syndiqués. Ces 4 élus sont suffisamment « jeunes » pour siéger pendant toute la durée du mandat (sauf mutation), détail important car il n'est pas prévu d'élire des remplaçants en cours de route.

Dans notre déclaration liminaire pour la FS, nous avons évoqué notamment l'absence de Règlement Intérieur (RI) et la piètre qualité du webinaire de l'IGPDE du 26 mai dernier consacré aux nouvelles instances CSA et FS mises en place en 2023 et à une table ronde entre Directeurs et que l'Administration a osé qualifier de formation des représentants des personnels.

Réponse du directeur aux déclarations liminaires de Solidaires et de la CGT :

Le directeur a tenu à préciser certains éléments :

- concernant l'observatoire interne, le taux de participation des agents de la Dircofi est de 55 % (pourcentage en retrait par rapport aux années précédentes) ; les résultats sont à comparer avec les autres Dircofis ou les autres services de contrôle ;
- suite au séminaire du CF du 23 juin 2023, le directeur du SJCF a confirmé une pause des réformes du CF et une stabilisation de l'organisation actuelle avec la création de PNCD professionnels (Pôles Nationaux de Contrôle à Distance). La création de ces pôles

fait suite au succès des expérimentations en cours à la Dircofi Nord et à la Dircofi Centre Ouest, mais du coup on ne connaît pas l'avenir de nos deux collègues en charge de cette mission.

- s'agissant des 1500 emplois supplémentaires prévus en matière de CF, ils tiennent compte des 200 emplois nouveaux déjà annoncés en début d'année, restent donc 1 300 qui seront prélevés sur d'autres services de la Dgfi, notamment des services de gestion pourtant à la base de la mission du contrôle fiscal ;
- s'agissant des 3 cadres B manquants suite au mouvement de mutation (Angers, Châteauroux et Nantes), il ne sera pas possible de recruter des contractuels dans la mesure où le poste serait bloqué pendant 3 ans. La Direction espère l'affectation de contrôleurs stagiaires en mars 2024. A ce jour, il n'a pas été nommé de chef de brigade pour Châteauroux. Un appel à candidature a été déposé.

Ordre du jour du CTL :

1) Présentation du DUERP/ PAP 2023 :

- après avoir évoqué des difficultés à recruter des volontaires pour les GT DUERP, la Direction a précisé que les 382 risques recensés ont donné lieu à 32 propositions de solutions. Il a été noté qu'un service n'a pas rempli le Duerp ;
- les OS ont contesté l'analyse de la Direction selon laquelle un risque évoqué sans proposition de solution par les agents n'est pas étudié spécifiquement par le GT mais seulement intégré dans les propositions collectives. L'intervention de Mme COLAS (ISST : Inspectrice sécurité et santé au travail) met en exergue que les problèmes évoqués lors des recensements sont parfois trop vagues et ne permettent pas d'imaginer une solution.

[La CGT est particulièrement intervenue sur ce point. En effet, force est de constater que la plupart du temps, les solutions proposées par les agents sont des solutions « a minima ». Des solutions plus ambitieuses pourraient parfois être envisagées mais souvent plus chères ou mettant en œuvre des changements plus importants.] ;

- en plus des risques matériels (manutention, déplacements, utilisation des véhicules), les RPS (Risques Psycho sociaux) sont de plus en plus nombreux.

La direction propose des solutions mais n'aborde jamais ni la possibilité d'une réduction des objectifs des brigades de la Dircofi, ni la fin des suppressions d'emplois, ni les règles de gestion (mutation) qui ne sont pas de son ressort.

C'est pourquoi, dans l'avis émis par les représentants du personnel, figurant ci-après, les OS se sont abstenues sur un DUERP PAP qui ne s'attaque pas à la racine du mal.

2) Points obligatoires et suite du GT du 13/06/2023 de préparation de la FS :

Parmi les points examinés figurent :

- les exercices d'évacuation incendie ;
- l'examen des fiches de signalement et des accidents de service ;
- les aménagements de postes.

L'examen de certains aménagements de poste, proposés par le médecin au domicile personnel des agents, a donné lieu à un refus de l'administration qui considère que leur lieu normal de travail se situe au bureau ou dans les entreprises et que, dès lors, seul un aménagement de poste au bureau est possible. Suite à une réunion avec l'administration, le Médecin du travail, qui a participé à la réunion de la FS du 29 juin, a apporté des précisions sur les situations concernées en liaison avec la notion de « prescription médicale ».

Les représentants du personnel revendiquent toujours que les prescriptions médicales soient suivies d'effet.

Suite aux discussions, il semblerait qu'une solution puisse être envisagée. Il faudrait que Direction convoque une nouvelle visite chez le médecin afin que celui-ci précise si le télétravail est d'ordre médical ou pas, et qu'il

adapte en conséquence ses prescriptions. Le fera-t-elle ?

3) calendrier des réunions du CSAL et de la FS/CSAL :

Les prochaines réunions prévues sont :

- jeudi 05/10/2023 : CSAL,
- jeudi 28/09/2023 : GT de la FS,
- jeudi 12/10/2023 : réunion de la FS,
- mardi 07/11/2023 : GT de la FS,
- mercredi 22/11/2023 : réunion de la FS.

4) visites de site par la FS/CSAL :

Une délégation de la FS prévoit de se rendre sur les sites suivants :

- Quimper et Brest le mardi 12/09/2023,
- Chartres : courant novembre 2023.

Dircofi Centre Ouest Formation Spécialisée du 29/06/2023 Avis émis par les représentants du personnel sur le DUERP PAP 2023 :

« Les représentants du personnel conviennent des efforts réels de la Direction dans le cadre de l'exercice DUERP PAP, notamment pour les aspects matériels.

Cependant, nous constatons que les risques « RPS » n'ont jamais été aussi nombreux. La cause principale de ces risques réside dans la politique de l'emploi de la Direction Générale qui impose une productivité accrue aux personnels. Cet accroissement de charge génère inquiétude, stress, sentiment de mal-faire, tension permanente des objectifs, et ce pour les cadres comme pour les agents.

Cet accroissement de charge s'accompagne de régression sur la gestion du personnel (notamment les mutations et du droit à changer de métier), d'inquiétudes sur les perspectives de nos métiers, et d'un manque de reconnaissance salarial.

La plupart des choix menant à cette situation sont du fait de la Direction Générale.

C'est pourquoi, les représentants du personnel ne peuvent que s'abstenir sur un Duerp Pap ne s'attaquant pas à la racine du mal et demandent un renvoi à un Duerp Pap de réseau permettant de mettre en évidence les responsabilités du Directeur Général ».

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Aujourd'hui nous participons à la 2ème réunion plénière de la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la Dircofi Centre Ouest.

À ce jour, nous n'avons toujours pas de règlement intérieur (RI) mais suite au webinaire du 26 mai dernier, mis en place par l'IGPDE, nous espérons obtenir un RI type d'ici septembre afin de pouvoir l'adapter au niveau local. Comme souvent, l'État met plus d'empressement pour assigner en justice les agents qui contestent ses « réformes » que pour prendre le temps du dialogue « dit-social » dans les discussions avec leurs représentants. Il fallait imposer la fin des CT et des CHSCT au 1er janvier 2023, cela a été fait, peu importe si on est en dehors des clous juridiquement ! Le flou, jusqu'aux derniers jours sur les règles d'élection au comité médical en est encore un exemple. Cela en dit long sur l'intérêt porté par la DGFIP, la DGAFP et plus généralement le gouvernement aux questions de santé et de sécurité au travail.

Le webinaire est un outil de communication : « webinaire » est une abréviation de web et de séminaire... Il permet de diffuser du contenu pour informer les personnels sur l'actualité.

Il s'agit donc de communication descendante passive et non de formation, les seules interactions possibles étant limitées à la mise en place d'un tchat.

Le webinaire, organisé le 26 mai 2023, par l'administration, fait partie de la formation de 3 jours CSA à destination des élus et des représentants en CSA et FS des CSA des ministères économiques et financiers. Malheureusement, la réalité de ce Webinaire a largement dépassé nos craintes, certains « formateurs » osant affirmer que l'absence de règlement intérieur était due au mouvement social du début d'année et non aux négligences de la DGAFP. Par ailleurs, il était effectivement indispensable de nous lire les textes relatifs au rôle d'une instance pour laquelle nous avons constitué nos listes il y a près d'un an : l'Administration croit-elle réellement que nous sommes autant en retard qu'elle et que nous nous présentons à des fonctions sans savoir de quoi il en retourne ??? Croit-elle réellement que nous ne formons par nos représentants et qu'ils viennent « discuter » en séance comme ils iraient parler avec des amis dans un bar ?

Parmi les points à l'ordre du jour de cette 2ème FS, en plus des points obligatoires, figurent la présentation du DUERP PAP 2023, le calendrier des réunions du 2ème semestre et le programme des visites de sites par la FS.

L'employeur a l'obligation de veiller à la santé et la sécurité des agents en mettant en place des actions de prévention. Aussi, nous serons vigilants et exigeants pour que les conditions de travail des agents s'améliorent, à tout le moins cessent de se détériorer !

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents points durant la séance

Nous demandons à ce que cette déclaration soit jointe au procès-verbal de la FS du CSA-L.